

AG 2017 de l'UHCV

- 1. Alcoolisation dans l'espace public : où en sommes nous ?**





LES RÉSULTATS

- La pétition a recueilli plus de 1000 signatures 😊 en 3 mois et demi de temps effectif (*mise en ligne tardive et 2 mois et demi d'interruption estivale*)
- L'arrêté municipal d'interdiction de la consommation a été reconduit 😊

ET MAINTENANT ?

- Efficacité certaine de l'arrêté municipal 😊 mais des «**points chauds**» demeurent.
- **Nécessité d'étendre l'arrêté municipal à l'interdiction du transport d'alcool** lorsqu'il est de nature à porter atteinte à l'ordre public. La police doit pouvoir confisquer la boisson ex. *Bordeaux, Vannes, Rennes, Angers, etc.*

UHCV

BORDEAUX MAI 2016



Actualité

Entertainment

Sport

Economie

Locale

BORDEAUX

STRASBOURG

TOULOUSE

LILLE

LYON

MARSEILLE

MONTPELLIER

NANTES

Alain Juppé est par ailleurs revenu sur les problèmes de suralcoolisation dans la ville. « Il va y avoir une extension du périmètre d'interdiction et de transport d'alcool sur la voie publique, car cet arrêté s'est avéré jusqu'ici efficace. Il s'étendra place Camel sur la rive droite, aux secteur des bassins à flot, rue Castelnau d'Auros près du cinéma UGC et dans un périmètre élargi à Mériadeck. »

VANNES OCTOBRE 2014



MONDE - FRANCE

EUROPE

REGION - COMMUNE

SPORT

LOISIRS

ÉTUDIANT

ANNONCE

Facebook

1

Twitter

Google+



Lire le journal numérique

Le maire de Vannes a pris ce mardi un arrêté élargissant le périmètre d'interdiction du transport d'alcool. Elle était jusque-là cantonnée aux rues du centre-ville...

A Vannes, on ne transige plus avec l'alcoolisation des étudiants. Après la pose de dix caméras de vidéosurveillance, il y a un an tout juste, au Village des étudiants, résidence située dans le quartier de Cliscouët, le maire David Robo a décidé d'aller plus loin en prenant, ce mardi, un arrêté élargissant le périmètre d'interdiction du transport d'alcool. L'interdiction était jusque-là cantonnée aux rues du centre-ville. Elle atteint désormais les abords de la résidence.

UHCv

RENNES JANVIER 2012

ACCUEIL > RENNES

La mairie restreint la vente d'alcool

| ⌚ Publié le 17/01/12 à 00h00 — Mis à jour le 17/01/12 à 07h29

Le périmètre d'interdiction de vente d'alcool le soir dans les épiceries et supermarchés va être étendu dans les prochains jours. Aujourd'hui, le text...



Le périmètre d'interdiction de vente d'alcool le soir dans les épiceries et supermarchés va être étendu. Un nouvel arrêté municipal sera signé dans les prochains jours. Aujourd'hui, le texte interdit toute vente de boissons alcoolisées après 20 h dans le centre et après 22 h dans toute la ville. Le nouvel arrêté vise à interdire la vente après 21 h dans un périmètre allant de la gare à la rue de Saint-Malo et du boulevard Marbeuf au boulevard de Strasbourg. « Nous avons constaté que la vente d'alcool était revenue en force depuis septembre. Des magasins, dont des grandes enseignes, ouvraient jusqu'à 22 h dans le but de vendre des boissons alcoolisées. Ce texte est un rappel à l'ordre », justifie Hubert Chardonnet, adjoint à la Sécurité. Pour faire respecter l'arrêté, les contrôles de police seront intensifiés. « La stratégie de contournement est trop facile. C'est l'interdiction de consommation sur la voie publique qu'il faut faire appliquer », critique Bruno Chavanat, leader de l'opposition. Un arrêté municipal interdit en effet la consommation et le transport d'alcool dans des bouteilles en verre en soirée dans les rues et les parcs de la ville. C. A.

UHCv